



Demande de crédit de CHF 315'000.00 pour le remplacement d'une canalisation d'eaux claires et pour le remplacement de l'éclairage public sur le chemin des Ecoliers à Pampigny.

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 09.09.2024.

Municipal concerné : M. Serge Gambarasi.



1.	Préambule.....	3
2.	Etat existant	4
2.1.	Les canalisations.....	4
2.2.	Eclairage public	5
3.	Travaux prévus	5
3.1	Remplacement du collecteur d'eaux claires	5
3.2	Eclairage public	6
3.3	Etat des propriétés.....	6
4.	Devis des travaux.....	7
5.	Financement et amortissement.....	7
6.	Conclusion.....	8

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Depuis la création de la PPE Clos Vert en 2021/2022 et durant les périodes de fortes précipitations, l'eau pluviale refoule par les caniveaux en bas de la rampe d'accès au parking souterrain située à la route de la Tuilière 4 à Pampigny et inonde ainsi le garage, les caves et les locaux techniques.



Localisation de la parcelle concernée

2. Etat existant

2.1. Les canalisations

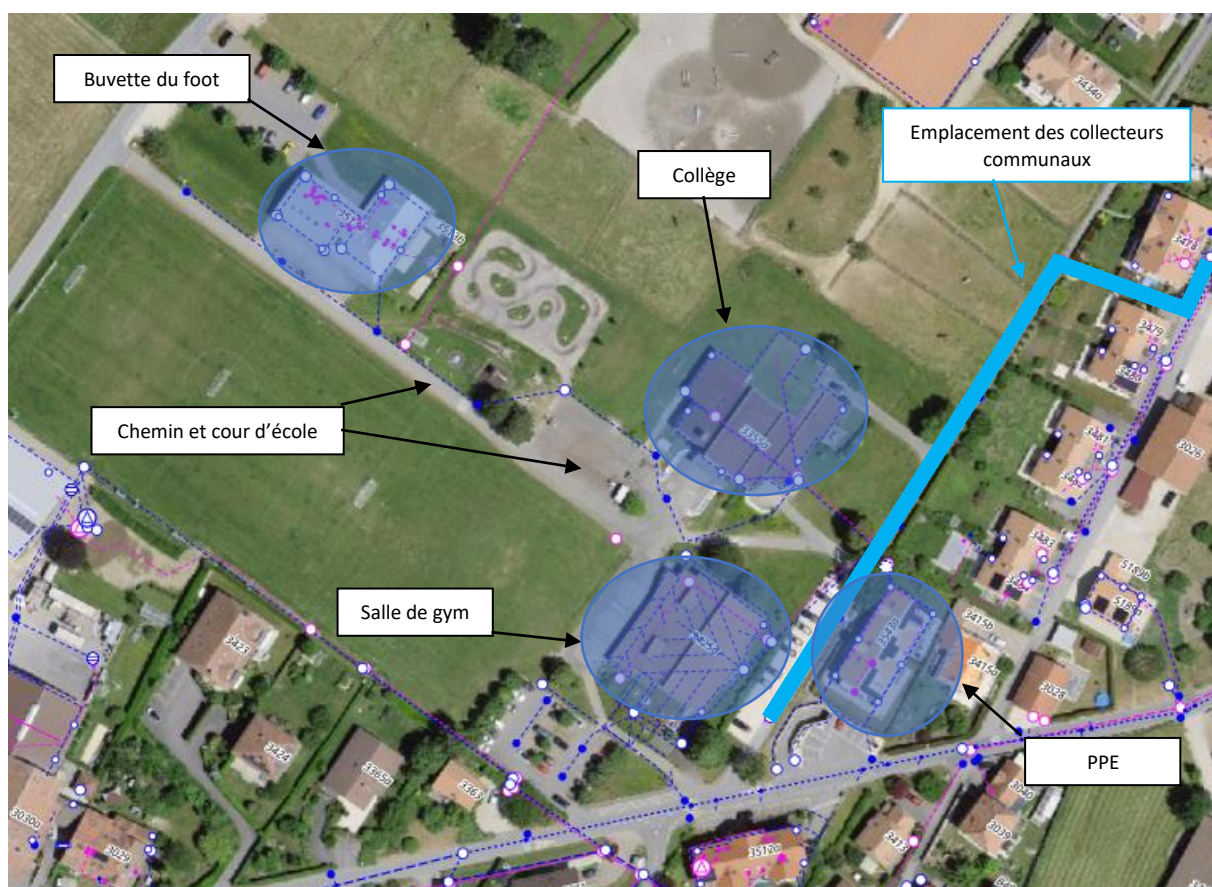
Selon les plans d'exécution de la PPE, toutes les eaux claires (toiture, grilles, drainages) du bâtiment sont raccordées directement sur les collecteurs communaux situés sur le chemin des Ecoliers et conformément à l'exigence du permis de construire.

Est aussi raccordés sur ces collecteurs, toute la parcelle du collège comprenant le collège, la salle de gym, la buvette du foot, les chemins piétons et la cour d'école.

Un nettoyage et passage caméra dans les canalisations d'eaux claires et usées sur le chemin des Ecoliers ont été réalisés. Ces inspections ont permis de révéler que nos canalisations sont en bon état, de diamètres :

- Béton Ø250 à Ø200mm pour les eaux claires
- PVC Ø160mm pour les eaux usées

Après analyse avec le bureau d'ingénieur Mosini et Caviezel qui élabore le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), il s'avère que les canalisations d'eaux claires existantes sont sous dimensionnées avec l'entier du bassin versant.



Raccordements sur collecteurs communaux



2.2. Eclairage public

Les 9 luminaires existants situés sur le chemin des Ecoliers sont de source sodium ou mercure de puissance 70W. Ces sources sont d'ancienne génération et très énergivores. La nuit, la luminosité de ces points lumineux ne peut pas être réduite, ni même éteinte.



Photo des luminaires existants

3. Travaux prévus

3.1 Remplacement du collecteur d'eaux claires

Selon le PGEE en cours d'élaboration, le diamètre de la canalisation d'eaux claires doit être augmenté à Ø400mm. Ce dimensionnement prend en compte, la totalité du bassin versant ainsi que la future extension du collège.

Il est ainsi prévu, le remplacement du collecteur existant par un nouveau PVC Ø400mm, enrobé de 10cm béton sur une longueur de 150m environ. Les profondeurs de fouille varieront de 3.30m à 1.60m environ.

Les 3 regards de visite existants doivent aussi être remplacés.

Sous la route de L'Isle, un tronçon de 9m doit aussi être remplacé. Actuellement en PVC Ø315mm, celui-ci sera augmenté par un PVC Ø450mm.

Le collecteur d'eaux usées est quant à lui en bon état et ne nécessite pas d'augmentation de diamètre.

3.2 Eclairage public

Les 9 luminaires existants seront remplacés par un nouvel éclairage LED. Les mâts existants seront conservés, les nouvelles têtes seront positionnées avec des détecteurs de présence.

Il est ainsi prévu de réaliser un fort abaissement de l'intensité jusqu'à 90% durant les heures de faible fréquentation (22h-6h). En cas de présence devant les détecteurs, l'intensité remontera à 100% pendant 1min.

Le luminaire prévu est de style décoratif, adapté aux chemins piétonniers.



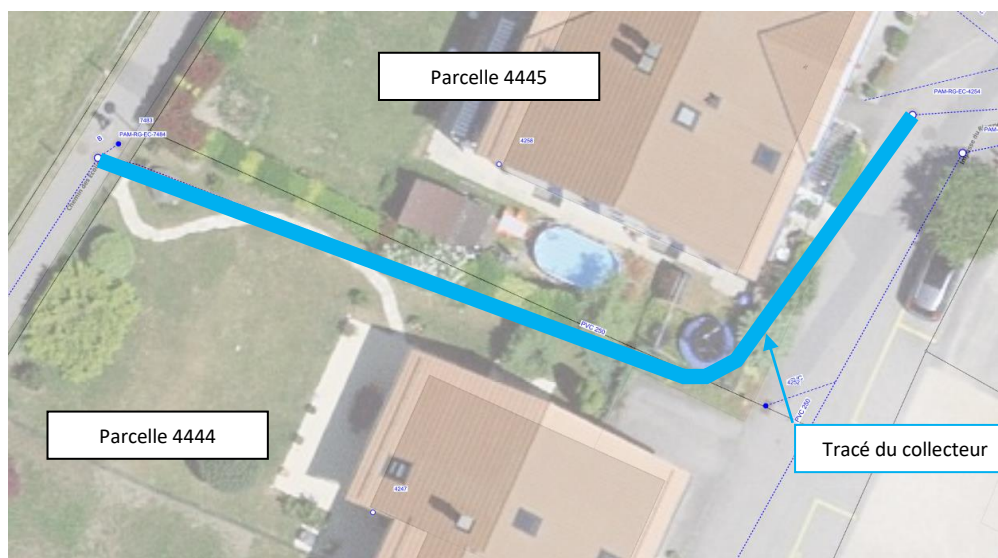
Luminaire choisi

3.3 Etat des propriétés

Le tracé impacte plusieurs parcelles :

- P4012 : Commune de Hautemorges
- P4444 : PPE
- P4445 : PPE
- DP 287 : Route cantonale sur la commune de Hautemorges

Sur les deux parcelles privées, l'emplacement de la fouille est situé sous des jardins et haies. Un état des lieux avant travaux sera établi.



Parcelles privées



4. Devis des travaux

Le devis a été établi sur la base du retour des soumissions de génie civil et d'électricité organisées en conformité avec la loi sur les marchés publics.

Travaux de génie civil	CHF	217'000.00
Travaux de paysagistes	CHF	10'000.00
Mesures de chantier (piste provisoire pour piétons durant les travaux)	CHF	15'000.00
Prestations d'ingénieurs civils	CHF	27'000.00
Prestations de géomètres	CHF	5'000.00
Remplacement de l'éclairage public	CHF	11'000.00
Divers et imprévus (~10%)	CHF	30'000.00
TOTAL TTC	CHF	315'000.00

5. Financement et amortissement

Concernant le financement et comme précisé au point précédent, la Municipalité souhaite réaliser ces travaux pour un total de CHF 315'000.00. Ce montant sera financé par les liquidités courantes, si celles-ci le permettent, ou via un emprunt aux meilleures conditions du moment.

Concernant l'amortissement, les communes vaudoises sont soumises, depuis le début de l'année 2024, aux nouvelles règles et durées d'amortissement souhaitées par le canton dans le cadre de la mise en place du MCH2 (modèle de comptes harmonisés 2^e version). Ainsi, cet investissement se composera de deux comptes ayant des durées d'amortissement différentes, soit :

Type travaux	Montant estimé des travaux	Durée d'amortissement	Montant arrondi de l'amortissement annuel
Collecteur eaux claires	CHF 304'000.00	60 ans	CHF 5'000.00
Eclairage public	CHF 11'000.00	20 ans	CHF 550.00



6. Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis no 11/2024
- Ouï le rapport des Commission concernées,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'accorder un crédit d'investissement de CHF 315'000.00 pour le remplacement d'une canalisation d'eaux claires et pour le remplacement de l'éclairage public sur le chemin des Ecoliers à Pampigny.
- D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions ou par les liquidités courantes.
- D'amortir annuellement l'investissement de CHF 315'000.00 sur le compte de fonctionnement, soit respectivement :
 - o CHF 5'000.00 pendant 60 ans pour la partie « Collecteur eaux claires » sur le compte 4600.3310.00
 - o CHF 550.00 pendant 20 ans pour la partie « Eclairage public » sur le compte 4310.3310.00

Adopté par la Municipalité en séance du 29 juillet 2024.

POUR LA MUNICIPALITE

La syndique

Le secrétaire

M.-Chr. Gilliérou

M.-C. Gilliérou



J. Urben

J. Urben

Annexe : Plan des canalisations concernées